

VOS RÉGIMES DE RETRAITE VOUS INFORMENT TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE

Vous débutez votre activité professionnelle ? Sachez qu'en tant que nouvel assuré, vous avez déjà des droits à la retraite.

Comment ça marche ?

Tout au long de votre vie professionnelle, grâce à vos cotisations sociales, vous obtenez des droits à la retraite. Le moment venu, ces droits servent à déterminer votre âge de départ et le montant de votre retraite.



Selon les organismes de retraite, base ou complémentaire, vos droits à la retraite sont généralement exprimés en trimestres ou en points.

Vos périodes d'apprentissage, d'études supérieures ou encore de stage peuvent compter pour votre retraite, sous certaines conditions. De même que certaines périodes qui vous empêchent, momentanément, de travailler et donc de cotiser : chômage, accident du travail, maladie, maternité...

Où m'informer sur mes droits ?

Les informations sur vos droits à la retraite sont disponibles sur votre compte retraite. Sur cet espace sécurisé et personnalisé, vous suivez les droits que vous avez acquis et pouvez vérifier l'exactitude des éléments déclarés (périodes d'activité et revenus pris en compte), vous simulez les effets de vos choix et événements de vie sur votre future retraite et vous accédez à des informations personnalisées et à des outils simples pour tout savoir sur la retraite. Votre compte est accessible sur www.info-retraite.fr ou sur le site de votre régime de retraite.



Conservez vos justificatifs (bulletins de salaires, relevés d'indemnités journalières, attestations chômage...) jusqu'à votre départ à la retraite car il se peut qu'une information ne parvienne pas à vos organismes de retraite.

Le système de retraite en France

Le système de retraite français est composé des régimes de retraite obligatoire de base et complémentaire. Ils partagent des grands principes.

Obligatoire

Si vous travaillez, vous cotisez obligatoirement pour votre retraite. Vous êtes affilié d'office aux régimes de base et complémentaires. Le caractère obligatoire vous donne la garantie que, le jour venu, vous bénéficierez à votre tour d'une retraite.

Par répartition

Le système français de retraite repose sur le principe de la répartition. Le montant total des cotisations versées chaque année sert à payer les pensions des retraités actuels.

Solidaire

Au cours de votre carrière, des périodes peuvent être prises en compte pour votre retraite : chômage, maternité/ paternité, maladie, invalidité...

Contributif

Lorsque vous travaillez, vous contribuez à votre retraite future. Le calcul de votre retraite sera effectué en fonction de vos cotisations.



Plus d'informations sur www.info-retraite.fr ou les sites internet de vos régimes de retraite.